

### Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878 Date d'émission: 11-5-2023 Date de révision: 19-2-2024 version: 1.0

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom commercial : MPM GreenQleaner
UFI : DOTE-6UU2-520X-RWFG

Code du produit : 99000

Type de produit : Agent nettoyant à base de savon

Vaporisateur : Vaporisateur Groupe de produits : Mélange

## 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle,Utilisation industrielle,Utilisation par les consommateurs

Spec. d'usage industriel/professionnel : Utilisation non dispersive

Utilisation de la substance/mélange : Agents détergents/lavants et additifs

Dégraissant.

Catégorie fonction ou usage : Agents détergents/lavants et additifs, Agents moussants

#### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### **Fabricant**

MPM International Oil Company BV
Cyclotronweg 1
2629 HN Delft - Nederland
T +31 (0)15 2514030
info@mpmoil.com - www.mpmoil.com

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +31 (0)15 2514030 (08.00 - 17.00 GMT+1)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	Centre antipoison d'Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033	+33 2 41 48 21 21	

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

#### 2.3. Autres dangers

PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis vPvB: non pertinent – pas d'enregistrement requis

Ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB ≥ 0,1 % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit		Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
3-butoxypropan-2-ol <sup>(1)</sup>	N° CAS: 5131-66-8 N° CE: 225-878-4 N° Index: 603-052-00-8	≥ 2,5 – < 10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
Alcools, C10-16, éthoxylés propoxylés <sup>(1)</sup>	N° CAS: 69227-22-1	≥ 2,5 – < 10	Eye Irrit. 2, H319

Remarques

: (1) Substances présentant un danger pour la santé ou l'environnement qui répondent aux critères définis dans le règlement (UE) n° 2020/878

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

Général : Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.
Si possible montrer cette fiche. A défaut montrer l'emballage ou l'étiquette.

Après inhalation : Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.
Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme et si nécessaire appeler un médecin.

Après contact avec la peau : Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des conditions normales d'utilisation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Laver la peau avec de l'eau savonneuse. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact oculaire : Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin spécialiste.

: NE PAS faire vomir. Vomissement: prévenir l'asphyxie/la pneumonie aspiratoire. En cas

NE PAS faire vomir. Vomissement: prevenir l'asphyxie/la pneumonie aspiratoire. En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Les effets aigus et différés sont indiqués dans les rubriques 2 et 11.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Non applicable.

Après ingestion

19-2-2024 (Date de révision) FR (français) 2/10

#### Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés · Poudre sèche Agents d'extinction non appropriés : Non applicable.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie

: L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

## 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie

: Selon l'ampleur de l'incendie, il peut être nécessaire d'utiliser des vêtements de protection complets et un appareil respiratoire autonome (ARA). Des installations et équipements d'urgence minimum doivent être disponibles (couvertures anti-feu, trousse de secours portable,...) conformément à la directive 89/654/CE.

Autres informations

: Agir conformément au plan d'urgence interne et aux fiches d'information sur les mesures à prendre après un accident ou d'autres urgences. Éliminer toutes les sources d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les conteneurs et réservoirs de stockage des produits susceptibles de combustion, d'explosion ou de BLEVE par suite de températures élevées. Eviter le déversement des produits utilisés pour éteindre le feu dans un milieu aqueux.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

: Cf. chapitre 8.

Mesures générales

: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

## 6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection

: Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

Procédures d'urgence

## 6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

: Contenir et recouvrir les grandes quantités répandues en les mélangeant à des solides granulés inertes. Ne pas absorber dans de la sciure de bois ou d'autres absorbants combustibles.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement

: Eviter toute exposition inutile. Une ventilation générale et extractive du local est habituellement requise

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. : < 30 °C

Température de manipulation

Mesures d'hygiène

: Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de

19-2-2024 (Date de révision) FR (français) 3/10

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Stocker dans un récipient fermé.

Conditions de stockage : La température de stockage recommandée est de +5 °C à +30 °C. Le liquide peut geler s'il

est conservé à l'extérieur. Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

Température de stockage : ≤ 30 °C

Chaleur et sources d'ignition : Prendre des mesures de précaution contre les décharges d'électricité statique pouvant se

produire lors d'opérations de mélange et de transfert. Ne pas exposer à une température

supérieure à 50 °C/122 °F.

Informations sur le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Lieu de stockage : Conserver dans un endroit sec et bien ventilé.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1. Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 8.2. Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:





## 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

#### Protection oculaire:

Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures

Protection oculaire					
Туре	Champ d'application	Caractéristiques	Norme		
Lunettes de sécurité avec protections latérales	Utiliser des lunettes de protection s'il y a risque de contact avec les yeux par projections	avec protections latérales	EN 166		

#### 8.2.2.2. Protection de la peau

### Protection de la peau et du corps:

Vêtements de protection. Chaussures de travail antidérapantes

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Protection de la peau et du corps	
Туре	Norme
des vêtements de protection	EN ISO 6529, EN ISO 6530
Chaussures de travail antidérapantes	EN ISO 20347

#### 8.2.2.3. Protection respiratoire

État physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

En vertu de la législation européenne sur la protection de l'environnement, il est recommandé d'éviter le rejet du produit et de son emballage dans l'environnement

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

: Liquide.

· 102 °C

Couleur Vert. Aspect Fluide. Odeur Caractéristique. Seuil olfactif Pas disponible Point de fusion : Pas disponible : Pas disponible Point de congélation

Point d'ébullition Inflammabilité : Pas disponible Limites d'explosivité : Pas disponible Limite inférieure d'explosion : Pas disponible Limite supérieure d'explosion : Pas disponible

: > 100 °C (N'entretient pas la combustion) Point d'éclair

Température d'auto-inflammation : Pas disponible Température de décomposition : Pas disponible : ≥ 10,4 - ≤ 11,4 pН Viscosité, cinématique : Pas disponible Solubilité : Soluble dans l'eau. Log Kow : Pas disponible Pression de vapeur : 2333 Pa @ 20 °C Pression de vapeur à 50°C : Pas disponible

: 985 (980 - 1000) kg/m³ @ 20 °C Densité

: Pas disponible Densité relative Densité relative de vapeur à 20°C : Pas disponible : Non applicable Taille d'une particule Distribution granulométrique Non applicable Forme de particule Non applicable : Non applicable Ratio d'aspect d'une particule : Non applicable État d'agrégation des particules État d'agglomération des particules Non applicable Surface spécifique d'une particule : Non applicable Empoussiérage des particules : Non applicable

#### 9.2. Autres informations

## 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

## 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en COV : 48,85 g/l 4,93 % poids Autres propriétés : Nombre moyen de carbone 7

Indications complémentaires : Masse moléculaire moyenne 132,2 g/mol

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

## 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune sous utilisation normale.

### 10.5. Matières incompatibles

Acides et bases. Alcoolamines.

Tovicité aiguë (orale)

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion incomplète libère du monoxyde de carbone dangereux, du dioxyde de carbone et autres gaz toxiques.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n°	0.40=0.0000	3 1 (00)	17.61	4 11			4 4 1 6 41	4.4
	n° 1272/2008	e realement (CF)	ue definies dans	danger telles	classes de	Sur les	1.1. Intormations	11

TOXICILE algue (Grale)	. Non classe (completend des données disponibles, les chieres de classification ne sont pas
	remplis.) (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas
	remplis.)
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas
	remplis.) (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas
	remplis.)
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas
· , ,	remplis.) (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas
	remplis.)
	rempile:)

	· ····································	
3-butoxypropan-2-ol <sup>(1)</sup> (5131-66-8)		
DL50 orale rat	3771 mg/kg	
DL50 voie cutanée	> 2000 mg/kg	
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	> 20 mg/l/4h	
ETA CLP (voie orale)	3771 mg/kg de poids corporel	
Alcools, C10-16, éthoxylés propoxylés <sup>(1)</sup> (69227-22-1)		
DL50 orale	> 2000 mg/kg	
DL50 voie cutanée	> 2000 mg/kg	
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	> 20 mg/l/4h	

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.) (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)

· Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

pH: ≥ 10,4 - ≤ 11,4

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Lésions oculaires graves/irritation oculaire  Sensibilisation respiratoire ou cutanée	<ul> <li>Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.) (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)</li> <li>pH: ≥ 10,4 - ≤ 11,4</li> <li>Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.) (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas</li> </ul>
Mutagénicité sur les cellules germinales	remplis.)  : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.) (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Cancérogénicité	<ul> <li>Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.) (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)</li> </ul>
Toxicité pour la reproduction	<ul> <li>Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.) (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)</li> </ul>
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	<ul> <li>Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.) (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)</li> </ul>
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	<ul> <li>Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.) (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)</li> </ul>
Danger par aspiration	<ul> <li>Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.) (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)</li> </ul>
MPM GreenQleaner	
Vaporisateur	Vaporisateur

## 11.2. Informations sur les autres dangers

### 11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien

: Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

### 11.2.2. Autres informations

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

## 12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)

: Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme

: Non classé

(chronique)

3-butoxypropan-2-ol <sup>(-)</sup> (5131-66-8)		
CL50 poisson 1	560 mg/l @ 96h (Poecilia reticulata)	
CE50 Daphnie 1	1436 mg/l @ 48h (Daphnia magna)	
Alcools, C10-16, éthoxylés propoxylés <sup>(1)</sup> (69227-22-1)		
CL50 poisson 1	0,32 mg/l	
CE50 96h - Algues [1]	0,56 mg/l	

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.4. Mobilité dans le sol

#### **MPM GreenQleaner**

Sol Empêcher la pollution du sol et de l'eau.

## Alcools, C10-16, éthoxylés propoxylés<sup>(1)</sup> (69227-22-1)

Mobilité dans le sol 3882

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### MPM GreenQleaner

PBT: non pertinent - pas d'enregistrement requis

vPvB: non pertinent - pas d'enregistrement requis

## 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien

: Le produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation

endocrinienne.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Pas d'informations complémentaires disponibles

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Réglementation régionale sur les déchets

Recommandations pour l'élimination des eaux

usées

Indications complémentaires

: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

: Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

: Ce matériau et son conteneur doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la

législation locale.

Liste européenne des déchets (LoW, CE 2000/532) : 20 01 30 - détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

En conformité avec: ADR / IMDG

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

 $N^{\circ}$  ONU : Non réglementé  $N^{\circ}$  ONU (IMDG) : Non réglementé

## 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non réglementé
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non réglementé

## 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non réglementé

**IMDG** 

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non réglementé

19-2-2024 (Date de révision) FR (français) 8/10

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

## 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non réglementé Groupe d'emballage (IMDG) : Non réglementé

## 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non

Autres informations Pas d'informations supplémentaires disponibles

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Non réglementé

#### **Transport maritime**

Non réglementé

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

Teneur en COV : 48,85 g/l 4,93 % poids

#### 15.1.2. Directives nationales

#### Pays-Bas

Catégorie ABM : B(4) - faible risque pour les organismes aquatiques

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé SZW-lijst van reprotoxische stoffen -: Aucun des composants n'est listé

Vruchtbaarheid

SZW-lijst van reprotoxische stoffen - Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été menée par le déclarant

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Texte intégral des phrases H et EUH		
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.	
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2	
H315	Provoque une irritation cutanée.	
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.	
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

SDS MPM REACH

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.